

## S'INFORMER SUR LES CONDITIONS DE CIRCULATION

### Inforoute74.fr

Le Département communique chaque jour sur les conditions de circulation, la liste des cols fermés et les travaux sur les routes départementales (mise à jour dès 6h).

**ROUTE NORMALE**  
Soyez plus vigilant, c'est l'hiver.

**ROUTE DÉLICATE**  
Soyez très vigilant. Réduisez votre vitesse et augmentez la distance de sécurité.

**ROUTE DIFFICILE**  
Si possible, différez votre déplacement.

**ROUTE IMPRATICABLE**  
Situation exceptionnelle. Circulation impossible.

## LES ROUTES EN IMAGE

Grâce aux webcams installées sur les routes départementales, vous pouvez visualiser en direct l'état des axes que vous souhaitez emprunter. Où que vous soyez, vous accéderez aux messages affichés sur les panneaux lumineux situés le long des routes, ainsi qu'aux informations de l'application Waze®.

**En plaine comme en montagne,  
je m'équipe, je m'informe, j'adapte ma conduite.**

**haute  
savoie**  
le Département

Direction des routes  
CS 32444  
74041 Annecy Cedex



hautesavoie.fr

**haute  
savoie**  
le Département

## NEIGE, VERGLAS : LES ÉQUIPEMENTS C'EST VOUS, LES ROUTES C'EST NOUS !

LE DÉPARTEMENT SÉCURISE  
VOS DÉPLACEMENTS



**+**  
D'INFOS

inforoute74.fr



ROUTES



Pour faire face aux intempéries, assurer le déneigement et la lutte contre le verglas, tout en garantissant la sécurité et le confort des usagers, le Conseil départemental, en tant que responsable de l'aménagement et de l'entretien des routes départementales, met en place, comme chaque hiver, le dispositif de viabilité hivernale.

Du 15 novembre au 15 mars, ce ne sont pas moins de 450 agents qui assurent les astreintes 24h sur 24, 7 jours sur 7, sur l'ensemble des 3 000 km de routes départementales situées entre 250 et 1 800 m d'altitude.

En plus d'intervenir rapidement pour veiller à la sécurité des usagers et aux bonnes conditions de circulation, nos agents modifient durablement leurs pratiques pour les rendre plus vertueuses et plus respectueuses de l'environnement (optimisation des sorties des engins, diminution du salage...).

Encore plus durant la période hivernale, la prudence et la vigilance de chacune et chacun d'entre vous est indispensable pour rouler en toute sécurité.



**Martial Saddier**  
Président  
du Conseil départemental  
de la Haute-Savoie



**Lionel Tardy**  
Vice-président Routes,  
Bâtiments, Pistes cyclables,  
Mobilités, Numérique et  
Anciens combattants



**Daniel Déplante**  
Président de la Commission  
Infrastructures Routières,  
Déplacements et Mobilité,  
Bâtiments, Aménagement  
numérique

## LE SERVICE HIVERNAL DU DÉPARTEMENT

**Durant la saison hivernale**, les agents du Département surveillent **7j/7** les 3000 km de routes départementales. En plaine ou en montagne, ils font face aux conditions météorologiques, parfois difficile, pour assurer la circulation là où les Haut-Savoyards en ont besoin.

Le service débute généralement dès **3h** et **prend fin à 22h** pour rendre les routes praticables de **5h à 22h sur le réseau le plus fréquenté** et de 8h à 19h sur le réseau secondaire.



Les interventions ont leurs limites naturelles (chutes de neige intense, verglas...) ou conjoncturelles (congestion du trafic, accident...).

Lorsque les engins de déneigement et de salage travaillent (gyrophares bleus) : on facilite leur passage et on ne les double pas.

## LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Dans le cadre de la loi montagne II, **du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars**, les véhicules circulant en Haute-Savoie doivent être munis de l'un de ces équipements pour améliorer la sécurité des usagers :

- 4 pneus hiver (véhicules légers) : homologués 3PMSF
- chaînes ou autre dispositif amovible (chaussettes...) sur les roues motrices



Le non-respect de l'obligation en vigueur expose le conducteur à un risque d'amende



**3 000  
KM**

de routes départementales  
(de 250 m à 1 800 m d'altitude)

**450  
agents**

**55**

Centres d'Exploitation des  
Routes Départementales  
(CERD) et points d'appui

**154**

camions  
et chasse-neiges

